

OBJECTIFS

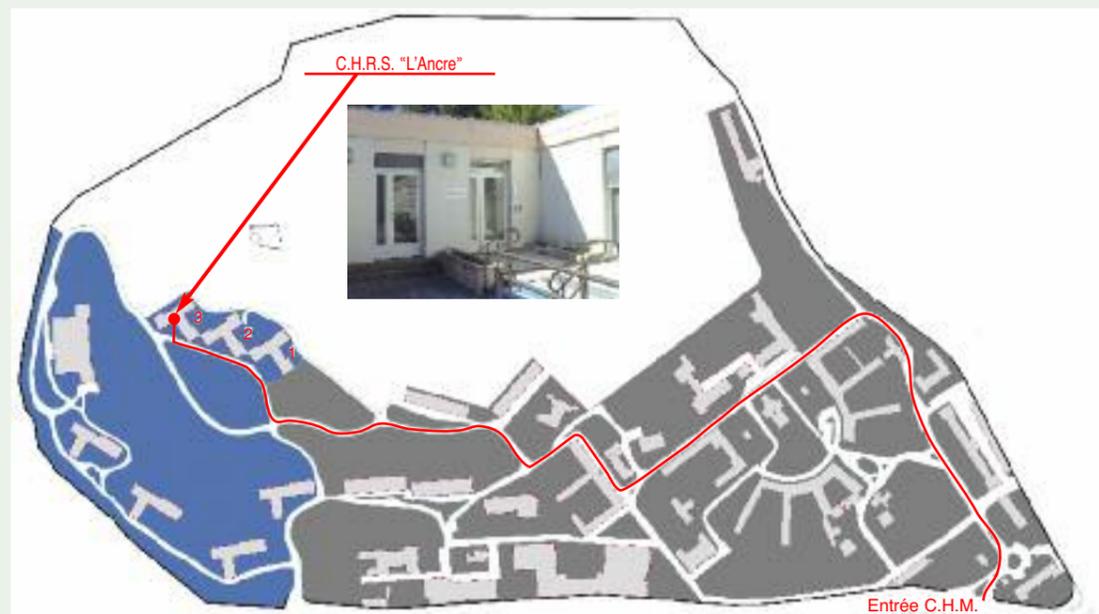
- Etablir une relation de confiance réciproque,
- Conduire un accompagnement participatif du résident,
- Construire un projet en cohérence avec la demande personnelle du résident dans un ensemble d'actions.

CARACTÉRISTIQUES

L'équipe du C.H.R.S. "L'Ancre" met l'accent sur l'engagement personnel de l'individu et le respect des règles à travers :

- Le respect de la personne et des lieux,
- L'adoption d'une posture citoyenne,
- Le respect des règles de fonctionnement du C.H.R.S. "L'Ancre".

Cet engagement est nécessaire à toute forme d'intégration.



Plan de situation

Dans l'enceinte de l'établissement, suivre la signalisation :
C.H.R.S. "L'Ancre"

1. Le Petit Bois
2. La Clairière
3. La Colline : C.H.R.S "L'Ancre"

Le C.H.M. est accessible :

- En Bus TCRA n° 4, 17 et 18 arrêt « La Halte »
- En train arrêt « Gare de Montfavet »

CENTRE D'HERBERGEMENT ET DE RÉINSERTION SOCIALE "L'Ancre"



Centre hospitalier de Montfavet
C.H.R.S. "L'Ancre"
Avenue de la Pinède
CS 20107
84 918 AVIGNON cedex 9
Tel : 04 90 03 93 48
Site : www.ch-montfavet.fr



PRÉSENTATION

Le Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale "L'Ancre" est situé au sein du centre hospitalier de Montfavet (bâtiment "La Colline").

Le C.H.R.S. "L'Ancre" :

- Accueille un public qui relève du dispositif SIAO 84 (Service intégré d'accueil et d'orientation) pour le Grand Avignon et dont la demande est validée par la commission territoriale.
- Accueille des hommes seuls (sans animaux), âgés de plus de 18 ans, sans hébergement et désireux de s'inscrire dans une démarche de socialisation à cours, moyen ou long terme.

DESCRIPTION

Le C.H.R.S. "L'Ancre" a une capacité d'accueil de vingt personnes :

- 13 en stabilisation
- 2 en stabilisation "diffus"
- 2 en insertion "diffus"
- 3 places "d'accueil immédiat" dédiées au SIAO 115 (appel d'urgence) permettant une solution d'hébergement dans l'urgence.

Les quatre places en "diffus", sont des « maisonnettes » de type T2 et T3 meublées, situées sur l'annexe du centre hospitalier de Montfavet et mises à disposition par celui-ci. Les personnes vivront en colocation (à raison de 2 personnes par « maisonnette »). L'accompagnement socio-éducatif visera principalement l'autonomie personnelle, l'accompagnement social et la préparation de la sortie.

PROJET

D'INSERTION

Chaque résident du C.H.R.S. "L'Ancre" bénéficie d'un accompagnement personnalisé réalisé par une équipe pluri-fonctionnelle composée d'une équipe socio-éducative et de maîtres de maison .

Cet accompagnement se fait en lien avec les partenaires sociaux, médico-sociaux et sanitaires, pour la mise en place d'un projet personnel avec comme support un contrat de séjour.

Le contrat de séjour est établi par l'utilisateur autour d'un ensemble d'actions visant à :

- Favoriser l'autonomie
- Impulser une réinsertion sociale et/ou professionnelle
- Faciliter la relation aux autres
- Retrouver des droits par la régularisation de sa situation administrative
- Accompagner les personnes accueillies dans l'accès aux soins
- Permettre une orientation adaptée à chacun en rapport avec ses attentes personnelles.